

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE:

Conformément à l'article 148 du *Code Municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil et un avis public doit être donné du contenu du calendrier :

## Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

Voici le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Grosse-Île pour l'année 2024; ces séances se tiendront les lundis à 18h30 à la salle de conférence municipale située au 1-006 chemin Jerry, Grosse Île, (Québec):

- 1. Le 15 janvier
- 2. Le 12 février
- 3. Le 11 mars
- 4. Le 15 avril
- 5. Le 13 mai
- 6. Le 10 juin

- 7. Le 15 juillet
- 8. Le 12 août
- 9. Le 16 septembre
- 10. Le 21 octobre
- 11. Le 18 novembre
- 12. Le 9 décembre

**DONNÉ** à Grosse-Île ce 11° jour de janvier 2024

Jessica Goodwin

Greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jessica Goodwin, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Grosse-Île, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public ce 11° jour du mois de janvier 2024 sur le site Internet de la Municipalité (www.mungi.ca), et en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Carla's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse-Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12e jour de janvier 2023.

Jessica Goodwin

Greffière-trésorière adjointe